



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 14 janvier 2022

SÉCURITÉ DANS LA PRATIQUE CYNÉGÉTIQUE

Le préfet de la Seine-Maritime a pris connaissance des orientations exposées lors de la conférence de presse du 13 janvier 2022 par le président de la fédération des chasseurs de la Seine-Maritime (FDC76), dans l'objectif de renforcer la sécurité de la pratique de la chasse. L'actualité récente nous rappelle en effet que la chasse est une activité qui présente des risques, la responsabilité collective imposant de les limiter au maximum.

Avec l'appui des services de l'État compétents (OFB, DDTM), le préfet de la Seine-Maritime soutient les démarches engagées par la fédération des chasseurs de la Seine-Maritime pour renforcer les actions de prévention dans ce domaine. Il rappelle qu'il est essentiel d'encadrer et d'accompagner par des formations adaptées les activités potentiellement à risques dans le domaine cynégétique.

En effet, quand bien même le nombre d'accidents liés à la chasse a connu une baisse globale de près de 40% depuis 20 ans au niveau national, le travail doit se poursuivre pour éviter les accidents par armes à feu. La sécurité dans la pratique cynégétique représente une priorité pour l'État.

Le préfet salue à ce titre les actions menées depuis de nombreuses années dans la Seine-Maritime, qui font de lui un département précurseur du fait de :

- l'approbation par le préfet d'un schéma départemental de gestion cynégétique qui porte depuis longtemps des ambitions fortes sur le volet de la sécurité, et qui encadre ainsi la pratique cynégétique,

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- la mise en place d'une commission sécurité qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés, incluant les usagers de la nature,
- la mise en place de conventions entre la fédération des chasseurs et d'autres utilisateurs de la nature (randonneurs, équitation),
- enfin, dans le cadre de la loi chasse de juillet 2019, l'obligation pour les fédérations départementales des chasseurs de mettre en place une formation décennale, formation effective qui rencontre un franc succès dans la Seine-Maritime, et qui vient utilement compléter la formation initiale dispensée lors de l'examen de permis de chasser.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex